



DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

1 - IDENTIFICATION

Nom			Prénom		
Date de naissance année mois jour	Téléphone (résidence) code régional		Téléphone <input type="checkbox"/> bureau <input type="checkbox"/> cellulaire code régional		
No. civique, rue, ville, code postal :					

2 - DOCUMENT DEMANDÉ

NATURE DE LA DEMANDE

- RAPPORT D'ÉVÉNEMENT CARTE D'APPEL
 RAPPORT D'ACCIDENT AUTRE

S	J	M																	
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

S	J	M																	
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

S	J	M																	
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

S	J	M																	
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

S.V.P. INDIQUER L'ANNÉE DE LA CARTE D'APPEL DEMANDÉE

- Carte d'appel : _____
- Autre(s) document(s) (spécifier) : _____
- Autres informations pertinentes : _____

Aucun renseignement personnel concernant une autre personne ne vous sera communiqué sans le consentement écrit de cette personne.

MODE DE TRANSMISSION DÉSIRÉ

- PAR COURRIEL** Les frais exigibles devront être acquittés lors de la demande ou par carte de crédit (par téléphone) lors de la transmission.
Adresse courriel (écrire lisiblement) : _____
- PAR COURRIER** Les frais exigibles devront être acquittés lors demande. Indiquer votre adresse complète à la partie 1.
- RÉCUPÉRER AU POSTE DE POLICE**

3 - J'ATTESTE QUE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS À LA SECTION 1 SONT VÉRIDIQUES :

Signature	DATE année mois jour
------------------	------------------------------------

PRENEZ NOTE:

Votre demande doit être suffisamment précise pour permettre au responsable de l'accès de vous répondre.
En vertu de l'article 46 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, **un délai de vingt (20) jours est prévu afin de répondre à votre demande.** Le responsable de l'accès peut également se prévaloir d'une prolongation de dix (10) jours additionnels.
De plus, des frais de traitement de votre demande (par exemple 17,25 \$ pour un rapport d'événement ou un rapport d'accident) sont exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels.

Reçue par: _____

500, rue Filion
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 1H9